



SIVOM ENFANCE JEUNESSE
du Canton de Cozes

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL
EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2017**

-:-:-:-

Le seize novembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de GREZAC.

PRESENTS :

M. FAURE Jean-Louis, Président – délégué titulaire de Mortagne sur Gironde
M. ARNAUD Philippe – 1^{er} vice-Président- délégué titulaire de Cozes,
Mme ROCHETEAU Elisabeth – 2^e vice-Présidente – délégué titulaire de Floirac
M. BAUMGARTEN Nicolas – 3^e vice-Président - délégué titulaire de Meschers
Mme MARCOMBE Catherine – déléguée titulaire de Brie sous Mortagne
Mme CARRE Michèle – déléguée titulaire de Semussac
M. POURPOINT Bernard – délégué titulaire de Grézac
Mme ROUIL Chantal, déléguée titulaire Arces sur Gironde
Mme NEGRO-FRER Jacqueline, déléguée titulaire Epargnes
Mme MONEL Nathalie – déléguée titulaire de Barzan
M. DELAUNAY François – délégué titulaire de Chenac St Seurin d'Uzet

Assistés de :

Mme MARTIN Elisabeth – maire d'Epargnes
M. HILLAIRET Daniel – maire de Cozes
M. DECOURT Dominique – maire de Meschers
Mme GIRARD – déléguée suppléante de Cozes
M. PEREZ Laurent – délégué suppléant de Mortagne sur Gironde
Mme LAVERDIN Mireille – déléguée suppléante de Brie sous Mortagne
Mme MORAND Sylvie – déléguée suppléante de Floirac

Excusées :

Mme RENAUD Mylène – déléguée titulaire de Boutenac Touvent (pouvoir à M. FAURE)
Mme PINET Nelly, déléguée suppléante de Boutenac Touvent

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROCHETEAU (Floirac)

Le quorum étant atteint, Monsieur FAURE ouvre la séance. Il remercie M. POURPOINT d'accueillir les membres du Comité Syndical sur sa commune.

➤ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 7 JUIN 2017**

Adopté à l'unanimité.

➤ **ADMISSION EN NON-VALEUR – 200,59 euros**

Il s'agit de sommes dues par des familles avec certificat d'irrecouvrabilité ou avec des montants inférieurs au seuil de poursuite.

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical autorisent Monsieur le Président à admettre en non-valeur la somme de 200,59 euros.

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Lors de la commission Budget/Finances du 9 octobre 2017, il a été proposé d'affecter les recettes supplémentaires provenant des remboursements des indemnités journalières (article 6419 – chapitre 013) au chapitre 012 – Charges de personnel – article 64131 (remplacement de personnel en arrêt maladie). Augmentation des crédits sur l'article 6541 – créances admises en non-valeur – en déduction sur l'article 6188 – frais divers.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre/ Article	Nature	Montant
011/6188	<i>Autres frais divers</i>	- 600,00 €
012 / 64131	<i>Personnel non titulaire</i>	30.000,00 €
65/6541	<i>Créances admises en non-valeur</i>	600,00 €
	TOTAL D.M.	30.000,00 €

FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre/ Article	Nature	Montant
013 / 6419	<i>Remboursement sur rémunérations du personnel</i>	30.000,00 €
	TOTAL D.M.	30.000,00 €

Une question est posée sur le nombre et la durée des arrêts maladies. Monsieur le Président répond à cette demande : 3 agents ont eu entre 20 à 29 jours d'arrêts maladie, 2 agents entre 30 et 39 jours et 8 agents au-delà de 40 jours d'arrêt maladie.

Autre question : un contrôle médical est-il demandé pour les arrêts longs. M. FAURE précise que pour tout arrêt de plus de 6 mois, il est prévu une expertise médicale pour le passage en comité médical mais pas pour les autres arrêts.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

➤ **CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE MESCHERS pour le centre de Loisirs du mercredi**

Depuis la rentrée de septembre 2017, un centre de loisirs a ouvert à Meschers, à titre expérimental, sur les mercredis. Actuellement, un animateur du SIVOM assure la direction de ce centre avec une mise à disposition de 2 agents par la mairie de Meschers : un animateur et un agent de service pour les repas.

Un premier bilan de la fréquentation vient d'être fait pour la période du 6 septembre au 20 octobre. Un deuxième bilan sera effectué avant les vacances de fin d'année.

Les élus s'interrogent sur la nécessité d'avoir un troisième centre de loisirs. Il serait souhaitable de lancer un questionnaire pour connaître les besoins des familles et le site le mieux adapté par rapport à leur travail. Une information sera également disponible sur le site internet.

Monsieur DECOURT intervient en rappelant que Meschers est la commune qui a la plus importante participation financière par rapport aux autres communes du fait du nombre d'habitants et du potentiel fiscal. Devant ce besoin émergent des familles de Meschers, il souhaite qu'un centre de loisirs fonctionne sur sa commune.

Une convention avec la mairie de Meschers doit intervenir pour le remboursement des frais de personnel et de repas.

Les membres du Comité Syndical, à la majorité moins une voix contre (M. ARNAUD), autorise le Président à signer cette convention.

M. FAURE précise qu'un comité syndical devra se réunir vers la mi-décembre ; les résultats du questionnaire ainsi que la fréquentation de la période seront présentés aux délégués ce jour-là.

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Lors de la commission Budget Finances du 9 octobre dernier, il a été rappelé que le SIVOM emploie des contrats aidés.

Sur les 8 contrats aidés, deux sont en renouvellement en novembre :

- Pour le 1^{er}, un CUI CAE de 20 H hebdomadaire (adjoint technique chargé de l'entretien des locaux à Cozes), la DIRECTE nous a informé en date du 13.11.2017 que le renouvellement est accepté suite à un nouveau passage en commission.
- Pour le second, il s'agit d'un emploi avenir et la réponse est positive également.

La création de postes pour ces emplois n'est plus à l'ordre du jour. La question sera à nouveau évoquée pour l'année 2018.

Monsieur DELAUNAY intervient sur l'organigramme qui a été remis aux délégués. Il n'avait pas eu connaissance de ce nouveau tableau. L'agent positionné sur le poste de coordinateur n'a à l'heure actuelle que des missions de coordination.

Monsieur FAURE confirme que ce nouvel organigramme a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion le 1^{er} décembre 2015. Il confirme que seules des missions de coordination sont confiées à cet agent.

La modification du tableau des effectifs est proposée au vote des délégués :

- ⇒ Suppression de postes au tableau des effectifs :
- 1 poste d'Animateur principal de 2^e classe, à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe, à temps complet.

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical approuvent cette modification.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Président donne la parole à M. ARNAUD :

Une commission des finances a eu lieu le 21 juin 2017 suite au comité syndical du 7 juin 2017.

Monsieur ARNAUD souhaite qu'un compte rendu de cette réunion soit établi.

Monsieur FAURE rédigera un compte rendu de cette réunion et le transmettra aux membres de la commission des finances pour approbation. Ce compte rendu sera ensuite adressé à l'ensemble des membres du comité syndical.

FICHES ACTIONS / Agglomération Royan Atlantique : concernant ces fiches actions, Vincent DELMAS a confirmé que le délai indiqué aux élus, pour rendre ces fiches, était, dans un premier temps, le 8 décembre. Cependant, pour des raisons financières, cette date a été modifiée. En effet, ces projets de fiche action doivent être validés par le Conseil Communautaire le 30 novembre ou 1^{er} décembre prochain. Ensuite, les techniciens de la CARA accompagneront les techniciens du SIVOM pour la rédaction des fiches actions (délai fin décembre).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Liste des délibérations :

2017-14 – ADMISSION EN NON VALEUR

2017-15 – DECISION MODIFICATIVE

2017-16 – CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE MESCHERS – CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

2017-17 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Ont signé au registre, les membres présents.

Le Président,

Les Membres,